

DECRET

D/2014/ 032 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION
DU DIRECTEUR GENERAL ET DE LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DE L'AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES
(APIP-GUINEE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant Organisation de la Présidence de la République,
- Vu le Décret D/2014/029/PRG/SGG du 9 Février 2014 portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP-GUINEE),

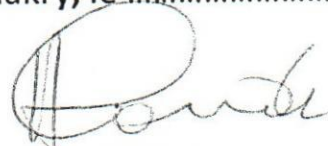
DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Gabriel CURTIS, Manager Senior, Vice Président responsable de la gestion de risques et du capital de la Bank of New York Mellon à Londres, est nommé Directeur Général de l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP-GUINEE), en remplacement de Monsieur Mohamed Lamine BAYO, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Madame Hann Dienaba KEITA, Consultante en marketing et relations publiques, est nommée Directrice Générale Adjointe de l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés (APIP-GUINEE).

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

10 FEV 2014
Conakry, le



Prof. ALPHA CONDE